

CARTE D'IDENTITÉ

Uniquement sur rendez-vous

Dans tous les cas :

- Connaître les **dates et lieux** de naissance de vos parents
- La présence du demandeur est **obligatoire**, lors du dépôt du dossier (**y compris les mineurs**)
- Pré demande à effectuer sur le site du gouvernement : www.ants.gouv.fr
- Pour toutes demandes vous pouvez nous contacter au **04 78 32 70 28** aux horaires d'ouverture de la mairie

Pièces à fournir pour une 1ère demande :

- Copie intégrale d'acte de naissance datant de moins de 3 mois (uniquement pour les mairies qui ne sont pas dématérialisées)
- Justificatif de domicile **original** datant de moins d'un an
Si vous êtes hébergé :
 - >Un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant
 - >Une attestation d'hébergement datant de moins de 3 mois
 - >La pièce d'identité de la personne qui vous héberge
- Photo d'identité en couleur aux normes ISO datée de moins de 6 mois (Photographe vivement conseillé)



Pièces complémentaires pour une personne mineure :

Nous vous rappelons que la présence de la personne mineure est **obligatoire**, accompagnée de son représentant légal

- Pièce d'identité **originale** de la personne exerçant l'autorité parentale
 - **En cas de divorce ou de séparation :**
 - >Jugement de divorce ou de séparation en **original**
 - **Si le mineur réside en alternance chez ses parents :**
 - >Les justificatifs de domicile des deux parents
 - >Les pièces d'identité des deux parents

